



Commission des Pétitions

Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Procès-verbal de la réunion du 03 février 2021

Ordre du jour :

1. Débat public concernant la pétition publique 1717 · Stop à la privatisation de l'école publique au Luxembourg · Non au projet de loi 7662 du Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance
2. Conclusions des commissions

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Gusty Graas, M. Marc Hansen, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, membres de la Commission des Pétitions

M. David Wagner, observateur délégué

Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, Mme Francine Closener, M. Paul Galles, M. Marc Hansen, Mme Martine Hansen, Mme Carole Hartmann, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Claude Lamberty, Mme Josée Lorsché, M. David Wagner, membres de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Claude Meisch, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Lex Folscheid, M. Romain Nehs, Mme Francine Vanolst, M. Luc Weis, M. Kevin Zeches, du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Ana Pinto, M. Philippe Kirsch, M. Nicolas Sizaret, pétitionnaires

M. Laurent Besch, M. Philippe Neven, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Mars Di Bartolomeo, M. Emile Eicher, M. Marc Goergen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Octavie Modert, membres de la Commission des Pétitions

Mme Diane Adehm, M. Fred Keup, M. Georges Mischo, Mme Octavie Modert, M. Claude Wiseler, membres de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

*

Présidence : Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission des Pétitions

*

1. DÉBAT PUBLIC

Pétition publique 1717 – Stop à la privatisation de l'école publique au Luxembourg – Non au projet de loi 7662 du Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance

Le débat public relatif à la pétition publique 1717 - *Stop à la privatisation de l'école publique au Luxembourg – Non au projet de loi 7662 du Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance*, a eu lieu le 3 février 2021 dans la salle Cercle à Luxembourg.

Allocution de Madame Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission des Pétitions

Madame la Présidente tient à féliciter les pétitionnaires pour leur initiative et leur exprime sa reconnaissance pour leur engagement.

L'oratrice explique que la pétition publique 1717 a déjà, avant le présent débat public, abouti à un succès, car suite aux critiques du milieu scolaire, le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Monsieur Claude Meisch, a décidé de retirer le projet de loi 7662 et un nouvel accord avec la Confédération générale de la Fonction publique (CGFP) sur la politique de recrutement du personnel dirigeant dans l'Éducation nationale a été signé le 2 février 2021.

Madame la Présidente se réjouit du fait que dans ce présent exemple, des revendications de la pétition ont déjà été mises en œuvre, avant même la tenue d'un débat public. Elle en déduit que la politique luxembourgeoise est sensible aux revendications des pétitions publiques.

Malgré ce premier succès, Madame la Présidente soulève que les pétitionnaires ont insisté sur la tenue de ce débat publique.

Elle souligne qu'il ne s'agit pas de la première pétition de Madame Ana Pinto, ce qui démontre que la pétitionnaire sait capter l'esprit de la population avec les sujets qui lui tiennent personnellement à cœur. La pétition 1717 a récolté 4.883 signatures valides.

Intervention des pétitionnaires

Madame Ana Pinto, initiatrice de la pétition, remercie la Chambre des Députés et fait remarquer que le fait que 4.883 personnes ont signé la pétition 1717 démontre l'importance majeure du sujet de la privatisation de l'école publique au Luxembourg.

L'oratrice annonce que les trois pétitionnaires se félicitent qu'un accord entre le Ministre et la CGFP sur la politique de recrutement du personnel dirigeant dans l'Éducation nationale ait été signé. Ils ont néanmoins insisté sur la tenue de ce débat public parce qu'ils s'interrogent sur les motivations du ministre pour considérer des mesures qui pourraient accélérer une privatisation de l'école publique. De plus, l'oratrice critique que l'accord signé le jour précédent ne permette, à son avis, que de reporter la problématique au lieu de la résoudre.

Elle souligne que la présente pétition n'a pas seulement été signée par de nombreux parents d'élèves, mais également par des représentants du milieu scolaire, notamment par des enseignants.

Elle s'interroge dans ce contexte s'il y a eu des échanges entre le ministre et les acteurs du milieu scolaire pour l'élaboration du projet de loi 7662.

En tant que mère de 2 enfants scolarisés, mais également en tant que représentante des parents d'élèves, Madame Pinto s'inquiète qu'une privatisation de l'école publique puisse entraîner une dégradation de la qualité de l'enseignement national et par conséquent que l'égalité des chances en matière d'éducation ne soit plus assurée.

Madame Ana Pinto cède ensuite la parole au pétitionnaire Monsieur Philippe Kirsch, qui expose son point de vue dans le cadre du présent débat.

Monsieur Philippe Kirsch pétitionnaire, se présente en tant que professeur en sciences travaillant dans un lycée luxembourgeois. Il explique qu'avant son entrée professionnelle dans le milieu scolaire, il a travaillé en tant qu'ingénieur dans le secteur privé où il a pu faire connaissance avec de nombreux « managers ».

L'orateur indique qu'il s'est engagé dans le présent projet afin de protéger les intérêts de ses deux filles, car il est d'avis que les paradigmes partagés dans le secteur privé ne sont pas compatibles avec les exigences dans les écoles publiques. Il rajoute qu'il faut à son avis trouver des solutions alternatives au recrutement de personnes issues du secteur privé et sans expérience dans le domaine des postes de direction de l'enseignement public afin de résoudre les défis actuels de ce secteur.

Dans un souci de souligner l'importance du sujet et d'évoquer que de nombreux citoyens partagent le point de vue des trois pétitionnaires, Monsieur Philippe Kirsch indique qu'il a créé un groupe à ce sujet sur le réseau social « Facebook », qui a eu 1.200 membres 12 heures après sa création et 2.800 membres après 48 heures.

Monsieur Philippe Kirsch cite plusieurs exemples par lesquels il se sent dérangé et sur base desquels il justifie son opinion que des éléments de privatisation dans le secteur scolaire public sont déjà observables aujourd'hui.

Il fait remarquer que depuis lundi dernier l'Institut de Formation de l'Éducation Nationale (IFEN) dispose d'un nouveau secrétaire général, d'une personne venant du secteur privé des Finances et ayant acquis son expérience professionnelle entre autres en ayant travaillé pour le cabinet de conseils Ernst & Young (EY).

Il expose qu'en 2018, le Ministère de l'Éducation nationale avait organisé un concours scolaire sous la dénomination « Déi beschte Schoukclass 2018 », une compétition officiellement sponsorisée par les entreprises privées RTL, Librairie Ernster et McDonald's.

Comme dernier exemple, l'orateur indique le projet de loi 7662 visant à ouvrir les directions des lycées spécialisés aux non-fonctionnaires, voire aux personnes sans expérience dans l'enseignement ou qui viennent du secteur privé avec une expérience professionnelle d'au moins cinq ans.

L'orateur précise qu'il n'est pas un expert dans le domaine de la privatisation de l'école publique et que les exemples précités sont plutôt des observations personnelles, mais qui donnent à son avis quand même matière à réflexion.

Afin d'exposer les éventuelles conséquences dans le cas d'une privatisation de l'école publique, Monsieur Philippe Kirsch cède la parole au pétitionnaire Monsieur Nicolas Sizaret.

Monsieur Nicolas Sizaret pétitionnaire, se présente et explique qu'il est aujourd'hui résident français, mais qu'il a vécu son enfance au Grand-Duché, raison pour laquelle il a toujours gardé un lien émotionnel avec le Luxembourg. Il annonce d'autant plus que le sujet de la privatisation de l'école publique lui tient à cœur et que ce fait l'a incité à s'engager dans le cadre de la pétition publique 1717.

Dans le cadre de son parcours professionnel au sein du Ministère de l'Éducation nationale en France, mais également dans le secteur privé, l'orateur déclare avoir observé une privatisation progressive dont les services éducatifs publics font l'objet.

Il fait remarquer qu'il connaît bien le sujet et qu'il a conduit des travaux de recherche dans ce domaine qui l'ont amené à publier un livre portant le titre de « OPA sur le Mammouth » et qui « décrit le scénario catastrophe d'une privatisation complète de l'école publique en France ».

Suivant Monsieur Nicolas Sizaret, on peut distinguer trois phénomènes différents dans la privatisation de l'éducation :

i. La publicité dans l'enceinte des écoles

L'orateur est d'avis que la salle de classe est un lieu privilégié pour influencer les enfants, qui sont en même temps également des consommateurs.

Pour justifier sa remarque, il donne l'exemple des États-Unis où l'entreprise Coca-Cola organise une journée particulière dans les écoles, dénommée le « Coke-Day », et pendant laquelle les élèves s'habillent en vêtements rouges et blancs. Le concours consiste à prendre en photo les élèves qui forment le mot « Coke » et les gagnants reçoivent un chèque de 10.000 dollars américains pour l'école.

L'orateur explique encore que lors de l'une de ces journées, un élève était venu avec un t-shirt sur lequel il était marqué « Pepsi-Cola ». L'enfant a ensuite été renvoyé à la maison et il a été contraint de présenter ses excuses à la multinationale.

Un deuxième exemple que cite Monsieur Nicolas Sizaret est celui de la société « Channel One » qui offrait jusqu'en 2018 des équipements audiovisuels aux écoles américaines contre l'engagement que tous les élèves de l'école regardent chaque jour un journal de 10 minutes avec 2 minutes de publicité. Les spots publicitaires étaient diffusés à 5 millions d'élèves et se vendaient à un prix de 150.000 dollars américains pour un spot de 30 secondes.

L'orateur explique ensuite qu'il existe également une autre sorte de publicité plus discrète, qui s'appelle le « lobbying ».

Il donne cette fois l'exemple de la France, et plus particulièrement d'un site de ressources pédagogiques, dénommé « Melchior ». Il s'agit d'un site en accès libre, approuvé par le Ministère de l'Éducation nationale français et piloté par un programme « Enseignants-Entreprises » qui propose un ensemble de ressources pédagogiques aux enseignants et aux élèves en sciences économiques et sociales. L'orateur explique que l'une des sociétés privées qui fait partie de ce programme est l'entreprise VINCI Autoroutes et que le site met à disposition un document pédagogique qui affirme que « la privatisation des autoroutes en France a été une excellente affaire pour l'État français ». Pourtant, l'orateur indique que l'État français a dû subir un manque à gagner évalué à 8 milliards d'euros au moment de cette privatisation.

ii. L'application des méthodes managériales du secteur privé dans les écoles publiques

Monsieur Nicolas Sizaret explique que la croyance derrière cette méthode consiste à rendre les écoles plus performantes. Dans ce contexte, le gouvernement suédois a mis en place en 1990 des « Free schools », des écoles gérées par des entreprises. Ces entreprises ont testé des méthodes d'optimisation managériales comme la réduction du nombre d'enseignants et la réduction du niveau de qualification des enseignants. Les résultats ont été que la Suède a connu sa plus forte chute dans le classement international « PISA », que plusieurs établissements scolaires ont fait faillite laissant une dette de plus de 100 millions d'euros, qu'environ 11.000 élèves se sont vus privés d'écoles et que les enseignants se sont trouvés au chômage.

L'orateur rajoute que cet exemple suédois n'est pas unique, car en 2017 le Wakefield City Academies Trust, une fiducie multi-académique en Angleterre qui gérait 21 écoles à travers le West Yorkshire, le South Yorkshire et l'East Riding of Yorkshire, abandonna ses établissements scolaires à cause de la baisse du niveau de leur enseignement.

iii. L'externalisation du service public de l'éducation à des entreprises privées

Monsieur Nicolas Sizaret attire l'attention sur le fait que c'est ce 3^e phénomène qui fait ressortir avant tout l'inégalité des chances causée par la privatisation des services éducatifs. Il donne l'exemple du site Internet « Europe USA » qui donne des conseils aux expatriés qui veulent s'installer aux États-Unis et qui cite que « dans les écoles publiques, élémentaires et secondaires aux États-Unis, même si c'est malheureux à dire, les problèmes qu'on rencontre sont la drogue, le manque de discipline et la pénurie de moyens financiers. Aux États-Unis une bonne école, c'est une école privée avec des frais de scolarité qui peuvent atteindre 20.000 dollars américains par an. »

L'orateur explique que cette vague de privatisations « brutales » et « inégalitaires » touche aussi des pays comme le Chili, l'Inde et beaucoup de pays d'Afrique.

Il parle dans ce contexte d'un « tsunami » qui s'est accéléré, à son avis, en raison de l'accord général sur le commerce des services (AGCS ou GATS en anglais) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), signé en 1994 entre autres par le Grand-Duché de Luxembourg. Il s'agit d'un accord multilatéral de libéralisation des échanges de services, qui selon ses promoteurs vise à apporter une utilisation plus efficace des moyens de production en favorisant l'avantage comparatif des pays concernés, tandis que ses détracteurs y voient une menace pour l'universalité des services publics.

Pour conclure, Monsieur Nicolas Sizaret soulève que « si l'on veut construire une école qui renforce l'égalité des chances et qui accepte que les résultats ne se mesurent pas toujours de manière quantitative, on réalise un investissement rentable pour la nation, mais un investissement sur le long terme. » Il est donc d'avis que ce service doit rester public. « A contrario un modèle marchand de l'éducation pourra sans doute produire à moindre coût des diplômés directement rentables dans les entreprises, mais cette vision « utilitariste » de l'école se fera au détriment de l'égalité des chances et au mépris de l'émancipation individuelle. »

L'orateur souhaite illustrer sa vision des choses en citant un dernier exemple, celui d'un groupe international privé, qu'il dénomme « La multinationale de l'éducation », qui a inventé aux Philippines un modèle d'école « Low Cost » (« à bas coût » en français) en partenariat

avec un groupe industriel local dénommé « Ayala ». Il explique que ces écoles se caractérisent par des enseignants peu nombreux et peu qualifiés, que les infrastructures ne disposent ni de gymnases, ni de laboratoire de sciences et que le programme scolaire se limite aux compétences nécessaires pour devenir opérateur dans les « Call Center » exploité par le groupe Ayala.

L'orateur rajoute que cette « multinationale de l'éducation » gère également les écoles « Oméga » au Kenya. Dans ces écoles, le poignet de chaque élève est équipé d'un bracelet électronique. Si les parents n'ont pas payé les frais de scolarité de la semaine, le portique à l'entrée de l'école fait "bip bip" et l'élève est renvoyé chez lui. L'orateur précise finalement que « la multinationale de l'éducation » est le groupe « Pearson », le plus grand opérateur de services d'éducation à but lucratif dans le monde. C'est ce même groupe Pearson à qui le Lycée Michel Lucius à Luxembourg a externalisé la correction des examens de 3^{ème} et de 1^{ère} de la moitié de ses élèves.

En partageant ce dernier exemple Monsieur Nicolas Sizaret souhaite appeler à la vigilance contre la privatisation de l'école publique.

Échange de vues entre les Députés et les pétitionnaires

Monsieur David Wagner (déi Lénk) affirme qu'il partage l'exposé et les analyses de Monsieur Nicolas Sizaret, mais précise que le projet de loi 7662 ne vise pourtant pas la privatisation *de facto* de l'école publique, mais l'ouverture de certains postes dans les directions des lycées spécialisés aux non-fonctionnaires, voire aux personnes sans expérience dans l'enseignement ou qui viennent du secteur privé. A son avis, la problématique de la privatisation progressive, respectivement de la démolition des écoles publiques au Luxembourg, réside dans le fait que le processus latent de la privatisation s'adapte dans le temps et est inconsciemment promu par les acteurs politiques, faute de présumer des présupposés relatifs au secteur privé, notamment celui que les managers, respectivement les employés cadres du secteur privé, sont plus efficaces comparés aux employés cadres du secteur public. Monsieur David Wagner annonce qu'il est d'avis, qu'en général, l'inverse est le cas et que les services de la fonction publique disposent d'employés cadres beaucoup plus compétents que dans le secteur privé. Il justifie ceci en faisant remarquer que les directeurs dans la fonction publique disposent d'un nombre plus élevé de solutions afin de résoudre des problèmes dans leur activité professionnelle et ne sont donc pas, contrairement à leurs confrères du secteur privé, limité à des contraintes budgétaires qui pourraient les inciter à chercher des solutions « faciles » sous forme de délocalisations d'activités ou de licenciements d'effectifs. Il en déduit que les méthodes managériales du secteur privé ne fonctionneraient pas et qu'il est d'autant plus important que les élèves développent un esprit critique vis-à-vis des acteurs du secteur privé, avant tout vis-à-vis des entreprises multinationales qui essaient de trouver un marché commercial au sein de l'école publique.

Dans ce contexte Monsieur David Wagner appelle à la vigilance de ne pas soumettre davantage l'école publique à une « logique libérale », car ceci impliquerait une dégradation de la qualité de l'enseignement en premier lieu pour les élèves, mais également pour la société et par conséquent pour le secteur privé.

Madame Martine Hansen (CSV) souhaite mettre en avant que le fait que la privatisation dans le domaine de l'école publique se propage à travers un processus latent pose particulièrement problème. Vu que le processus de privatisation se manifeste plutôt dans des petites écoles publiques de moindre réputation, les conséquences qui en résultent ne sont que difficilement détectables et créent donc une situation d'incertitude.

En ce qui concerne le nouvel accord entre le ministre et la CGFP, Madame Martine Hansen souhaite savoir de la part de Monsieur le Ministre si des échanges ont eu lieu entre le ministre et les représentants des écoles concernées avant la signature de cet accord ?

En s'adressant au pétitionnaire Monsieur Nicolas Sizaret elle pose la question si à son avis il y a d'autres exemples de privatisation dans les écoles publiques au Luxembourg, à part celui du groupe « Pearson » qui a été sollicité par le Lycée Michel Lucius pour la correction de certains examens ? Est-ce qu'à son avis on doit déjà considérer une utilisation exclusive d'appareils de type « iPad » dans les écoles publiques comme étant une forme de publicité, et par conséquent comme une prise d'influence commerciale concrète sur les élèves ?

Puis, elle demande aux trois pétitionnaires à quelle suite ils s'attendent personnellement après le présent débat, en faisant référence au fait que les députés ne connaissent pas encore le contenu du futur projet de loi qui sera élaboré par le Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ?

Monsieur Nicolas Sizaret est d'avis que pour former un jugement sur l'utilisation des nouvelles technologies à l'école il faut d'abord se poser la question si cette utilisation rapporte une valeur ajoutée pédagogique à l'enseignement. Pourtant, il indique qu'il a connaissance d'une recherche sur le système éducatif américain, qui a été réalisée à très grande échelle et qui conclut que l'effet global des nouvelles technologies sur la qualité de l'enseignement est très difficilement mesurable.

Il est quand même personnellement d'avis que l'utilisation de nouvelles technologies peut être très bénéfique à l'enseignement sous condition que le cadre de cette utilisation ait été défini de manière claire et stricte et que l'accompagnement humain à travers un enseignant soit obligatoirement assuré.

Madame Djuna Bernard (déi gréng) constate que la thématique de la privatisation au sein de l'école publique est un sujet très « vaste » qui peut être analysé à plusieurs niveaux différents (p.ex. différences entre écoles publiques et privées au niveau international, coopérations d'entreprises privées avec l'école public, recrutement de directeurs d'écoles publiques à partir du secteur privé), comme le démontre l'exposé précédent de Monsieur Nicolas Sizaret. Elle est d'avis que des collaborations ponctuelles entre le secteur privé et les écoles publiques peuvent être valorisantes dans le cadre de l'éducation afin de garder un lien entre le « microcosme » du milieu scolaire et la « réalité professionnelle » du secteur privé. Néanmoins, elle souligne qu'il est quand même important dans le présent débat de se focaliser prioritairement sur la question du besoin réel des écoles publiques et de leurs acteurs. Dans ce contexte elle demande aux pétitionnaires quelles sont, à leur avis, les compétences requises pour un directeur d'école, respectivement un directeur d'une organisation de soutien au système éducatif luxembourgeois (comme p.ex. l'IFEN, le SCRIPT, le CGIE) ? Et puis, quelle approche devrait-on adopter au niveau du processus de recrutement afin d'être sûr d'embaucher les candidats les plus compétents pour chaque poste disponible ?

Monsieur Nicolas Sizaret répond qu'il est d'avis qu'il faut d'abord, avant de recruter des directeurs d'écoles publiques, analyser de manière très détaillée quels outils, quelles compétences et quelles méthodes managériales pourraient être utiles et efficacement mises en œuvre dans l'enseignement sans renoncer aux valeurs de base du système éducatif luxembourgeois. Il donne l'exemple qu'un directeur d'école n'a pas seulement un rôle d'enseignant, mais doit aussi gérer l'ensemble des salariés travaillant au sein d'une école ainsi qu'un grand nombre d'élèves. Le directeur d'école doit donc assumer des responsabilités qui sont en quelque sorte similaires à celles d'un directeur d'entreprise. En bref, il faudrait, selon Monsieur Nicolas Sizaret, développer un cursus de formation pour les directeurs d'écoles qui rassemble aussi bien les compétences pédagogiques nécessaires que les compétences managériales utiles, issues du secteur privé.

L'orateur rajoute encore que s'il s'avère que le manque de candidats pour les postes de directeurs d'écoles publiques s'explique par un manque d'intérêt général parmi les

professeurs existants. Il faudrait alors chercher des solutions différentes afin de renforcer les motivations de ces personnes.

Monsieur Philippe Kirsch évoque que d'après ses propres expériences, le plus grand défi lors de son changement professionnel du secteur privé vers le secteur de l'école publique a été d'apprendre comment conduire de façon positive et constructive la relation avec ses élèves, des jeunes gens qui doivent souvent gérer, à côté des sujets d'école, de nombreux problèmes personnels et sociaux. Dans ce contexte, l'orateur est d'avis que la compétence la plus importante d'un directeur d'école devrait être de savoir faire preuve d'empathie. Il rajoute qu'un directeur devrait certes disposer de connaissances de « terrain » qui entrent effectivement dans le domaine de la gestion (p.ex. l'établissement des emplois du temps, la gestion des travaux de maintenance au sein de l'infrastructure scolaire), mais qui sont, suivant l'avis de l'orateur, de moindre importance.

Madame Ana Pinto est d'avis qu'un directeur d'école doit disposer de plusieurs compétences principales, à savoir :

- connaître le système éducatif luxembourgeois ;
- savoir évaluer les élèves ;
- savoir collaborer avec les élèves ainsi qu'avec leurs parents ;
- disposer des compétences linguistiques nécessaires afin de communiquer avec ces acteurs ;
- disposer de compétences techniques, mais également pédagogiques et didactiques en vue de diriger et de développer davantage son école.

Monsieur David Wagner souligne qu'il est important d'améliorer le système éducatif national, mais qu'il faut se poser la question de quelle manière et dans quel sens cela doit être réalisé. Il est d'avis qu'une amélioration ne peut pas être amenée à travers une formation qui répète les principes et méthodologies actuels du secteur économique, mais plutôt grâce à une formation qui met l'accent sur le développement d'un esprit critique et qui favorise le développement de nouvelles idées dans l'école publique pour le secteur privé.

Monsieur Marc Hansen (déi gréng) souhaite savoir des pétitionnaires s'ils sont d'avis, au vu des nombreuses compétences exigées d'un directeur d'école, qu'il ne faudrait pas plutôt répartir ces compétences sur plusieurs personnes de la direction d'un établissement scolaire? Il suggère la création d'un « Conseil de direction » pour chaque lycée, qui pourrait à son avis couvrir plus facilement les compétences nécessaires afin d'assurer un accompagnement de bonne qualité des élèves.

Monsieur Philippe Kirsch relève qu'il se peut qu'un directeur d'école puisse être confronté à des situations très complexes qui requièrent différentes compétences. Il prend l'exemple d'un élève qui rate son année scolaire, suite à la réception d'une mauvaise note dans un test, lors duquel il a été soupçonné d'avoir commis une fraude, mais dont les preuves ne sont quand même pas très évidentes, raison pour laquelle les parents de l'élève en question interviennent auprès du directeur de l'école concernée. Suivant l'orateur, il faut se poser la question de savoir si un seul directeur rassemblant toutes les compétences nécessaires ou si plusieurs personnes disposant chacune de son propre domaine d'expertise sont plutôt capables de prendre une décision objective dans une telle situation n'allant pas au détriment de l'élève.

Madame Francine Closener (LSAP) demande aux pétitionnaires s'ils sont d'avis qu'il faudrait conditionner obligatoirement l'accès d'un candidat à un poste de directeur d'école publique à la participation à des formations continues afin de garantir que ce dernier puisse s'approprier les compétences manquantes ultérieurement au cas où il n'en disposerait pas au moment de son recrutement.

Monsieur Philippe Kirsch partage le point de vue de Madame Francine Closener. Il rajoute que le fait d'offrir des formations continues à la direction d'une école constitue également un avantage dans une situation où le directeur est absent (p.ex. pour cause de maladie) et doit donc se faire remplacer par ses collègues dans le cadre de sa mission de gestion de l'école.

Monsieur Claude Lamberty (DP) critique que le présent débat incite à généraliser et à supposer à tort que les enseignants issus du secteur public sont plus compétents que les employés issus du secteur privé. Il précise qu'il est d'avis que les compétences sont toujours liées à un individu. Il cite dans ce contexte Monsieur John Hattie, célèbre pédagogue et professeur d'éducation avec la phrase « It depends on the teacher's expertise » (« Tout dépend de l'expertise de l'enseignant » en français) et il rajoute que ceci est vrai à la fois pour les enseignants et pour les directeurs d'écoles.

Il fait remarquer qu'il est persuadé que le pétitionnaire Philippe Kirsch est aujourd'hui un excellent enseignant, bien qu'il ait commencé sa carrière professionnelle dans le secteur privé. Monsieur Claude Lamberty souhaite souligner qu'il est d'avis que chaque candidat a le droit d'obtenir une chance de faire preuve qu'il dispose des compétences nécessaires pour bien gérer une école. De plus, l'orateur annonce que le travail en équipe et le partage de connaissances peuvent, à son avis, être des avantages dans la gestion quotidienne d'une école.

Intervention de Monsieur Claude Meisch, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Monsieur Claude Meisch souhaite attirer l'attention sur le fait que malgré de nombreuses discussions autour du projet de loi 7662, toutes les parties participant au présent débat sont d'accord qu'il faut éviter de créer des situations d'excès comme décrites précédemment par Monsieur Nicolas Sizaret en faisant référence aux exemples d'influences émanant d'entreprises privées sur le secteur de l'école publique aux États-Unis, au Royaume-Uni ou encore au Kenya.

Monsieur le Ministre souligne qu'il est clairement d'avis que l'État luxembourgeois doit rester l'acteur principal dans le domaine de l'éducation nationale et qu'il doit par conséquent définir des règles claires et strictes afin de garantir l'égalité des chances en matière d'éducation pour chaque enfant, indépendamment de sa langue maternelle ou de la situation financière de ses parents.

En ce qui concerne le projet de loi 7662 retiré, Monsieur le Ministre précise que ce dernier visait à donner un accès aux fonctions dirigeantes de seulement quatre lycées spécialisés (LTPS, LTPES, LTA, EHTL). Les autres établissements concernés par ce projet de loi étaient considérés comme des services de soutien au système éducatif luxembourgeois (les services SCRIPT, IFEN et CGIE).

Monsieur le Ministre annonce qu'il se réjouit du fait qu'il a pu signer un accord avec la Confédération générale de la Fonction publique (CGFP) concernant le recrutement du personnel dirigeant. Il envisage néanmoins d'amender le projet de loi 7658 concernant l'accès aux fonctions dirigeantes des trois services SCRIPT, IFEN et CGIE et de présenter ces amendements prochainement en commission parlementaire, en vue de le soumettre ensuite au vote de la Chambre des Députés.

En ce qui concerne le projet de loi 7662, Monsieur le Ministre envisage de déposer un nouveau projet de loi qui sera également discuté au sein de la Commission de l'Éducation nationale de la Chambre des Députés. Il annonce que ce dernier visera toujours à donner accès aux postes de direction des quatre lycées spécialisés précités, mais contrairement au projet de loi retiré 7662, pour des agents de l'État ayant travaillé déjà au moins depuis cinq ans dans un établissement étatique et remplissant les différentes conditions requises (notamment la détention d'un diplôme universitaire de Bachelor ou de Master) pour accéder

à un poste d'enseignant. Monsieur le Ministre estime qu'avec ce changement une réponse au principal point de critique des pétitionnaires a ainsi pu être apportée.

Monsieur Claude Meisch soulève qu'il partage le point de vue des pétitionnaires en ce qui concerne les compétences pédagogiques et managériales requises pour un directeur d'école ainsi que l'importance de valoriser davantage les fonctions dirigeantes au sein du système éducatif national. Monsieur le Ministre rappelle que sa motivation principale pour le dépôt du projet de loi 7662 était de trouver une solution afin d'augmenter le nombre actuellement assez faible de candidats susceptibles de travailler dans la direction d'une école publique.

Monsieur le Ministre souhaite clairement souligner, en faisant référence à l'intitulé de la pétition 1717, que son intention est absolument d'éviter une privatisation de l'école publique. En ce qui concerne le volet du recrutement, Monsieur le Ministre fait remarquer que le fait d'engager une personne provenant du secteur privé pour un poste de direction d'une école publique ne signifie pas que cette dernière a déjà été intégralement privatisée.

Monsieur le Ministre annonce également qu'il n'y a pas de services au sein des établissements de soutien SCRIPT, IFEN et CGIE qui sont externalisés à des sociétés privées, contrairement à certaines rumeurs publiques. Afin de justifier ceci, Monsieur le Ministre indique que depuis 2015 le total cumulé d'effectifs de ces trois services de soutien a été augmenté de 73 à 187 afin d'anticiper la demande croissante des besoins des écoles publiques (notamment en terme de développement de nouveaux matériaux didactiques et digitaux ainsi qu'en terme de développements de formations continues).

Il précise encore que le SCRIPT avait publié en 2005 un nombre total de 5 manuels scolaires, tandis que ce nombre est passé à 39 en 2020. Suivant Monsieur Claude Meisch ceci démontre également les efforts de la politique luxembourgeoise pour favoriser prioritairement des solutions « internes » mises en œuvre par les services publics nationaux.

Une dernière statistique que cite Monsieur le Ministre est celle qu'entre 2017 et 2020, 3.031 recrutements ont été réalisés pour le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, dont la majorité pour le domaine de l'éducation.

Monsieur le Ministre rend également attentif sur le fait que l'État luxembourgeois a dans le passé repris des entreprises du secteur privé qu'il a ensuite intégré avec ses effectifs dans le système de la fonction publique.

Ceci est notamment le cas de l'École Privée Grandjean, dont les dirigeants ont l'intention d'arrêter l'exploitation et dont un projet de loi est actuellement en cours d'analyse à la Chambre des Députés pour la reprise de cette dernière par l'École de Commerce et de Gestion (ECG).

De plus, le Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est en discussions avec les représentants de l'Agence Nationale pour l'Information des Jeunes (ANIJ) pour une reprise de cette ASBL qui a pour objet de promouvoir et de développer une information adaptée aux jeunes de 12 à 30 ans.

Un dernier exemple d'une telle reprise est celui de l'ASBL INFOPLA qui exploite un service technique offrant des services de consultation, de planification et d'aide technique aux organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.

Monsieur le Ministre relève que les chiffres des inscriptions scolaires dans les écoles privées au Luxembourg marquent le pas depuis 2015 contrairement à celles des écoles publiques. Seulement l'École et Lycée Français de Luxembourg Vauban a connu dans cette période une augmentation des inscriptions, ce qui s'explique par la construction de sa nouvelle infrastructure à Gasperich. Il répète dans ce contexte que c'est finalement à la Chambre des Députés, et donc au pouvoir public, de juger si la création d'une école privée supplémentaire est pertinente.

Finalement, Monsieur le Ministre souhaite spécifier que le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse achète plus d'examens et de programmes scolaires auprès

du groupe « Pearson », mais a conclu une nouvelle convention avec une association à but non lucratif de Cambridge qui fournit les mêmes supports éducatifs, mais sans intérêt purement commercial.

En se référant à la question de Madame Martine Hansen, Monsieur le Ministre avoue qu'il n'a pas pu discuter avec les représentants des écoles publiques avant la signature de l'accord avec la CGFP en raison d'une certaine pression temporelle du côté de la CGFP. Il précise pourtant que le nouvel accord n'impactera pas la relation avec les quatre lycées concernés et qu'il cherchera la discussion avec les directeurs de ces lycées lors de la rédaction du nouveau projet de loi.

Intervention finale des pétitionnaires

Madame Ana Pinto relève que les pétitionnaires sont d'avis qu'il ne faut pas expérimenter avec les écoles publiques, mais qu'il faut recruter les candidats avec les meilleures compétences didactiques et pédagogiques. La pétitionnaire souligne qu'il est primordial d'assurer l'égalité des chances en terme d'éducation. Elle remercie finalement tous les acteurs qui s'engagent à lutter contre la privatisation de l'école publique.

Monsieur Philippe Kirsch se réjouit de la tenue de ce présent débat et du fait que les différents échanges entre les acteurs permettent d'attirer l'attention du public sur la privatisation de l'école publique, ce qui permettra de susciter des réactions en cas d'un éventuel dérapage futur.

2. CONCLUSIONS DES COMMISSIONS

Les conclusions retenues par les commissions parlementaires dans leur séance tenue à huis clos sont les suivantes :

Monsieur le Ministre, Claude Meisch, va amender le projet de loi 7658 concernant l'accès aux fonctions dirigeantes des trois services SCRIPT, IFEN et CGIE. Les amendements seront présentés ensuite en commission parlementaire. Le projet de loi 7662 sur les modalités d'accès aux fonctions dirigeantes des quatre lycées spécialisés (LTPS, LTPES, LTA, EHTL) sera retiré et Monsieur Claude Meisch déposera un nouveau projet de loi, qui sera également discuté au sein de la Commission parlementaire de l'Éducation nationale.

Le Secrétaire-administrateur,
Philippe Neven

La Présidente de la Commission des Pétitions,
Nancy Arendt épouse Kemp

Le Président de la Commission de l'Éducation nationale,
de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche,
Gilles Baum